



Dispositif « Argent de poche »- Chantiers à caractère éducatif Charte de participation – Eté 2026

Vacances : été 2026

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ce document est un engagement de votre part mais également de la part de la part du responsable du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

LISEZ-LE ATTENTIVEMENT AVANT DE LE SIGNER.

1. OBJECTIF DU DISPOSITIF ET NATURE DES CHANTIERS

Les chantiers à caractère éducatif ont pour objectif général d'accompagner les jeunes dans leur construction citoyenne, de développer leur autonomie et leurs compétences en leur offrant des expériences concrètes au service de la collectivité.

Module	Description des activités
Espaces Verts & Propreté	Entretien parcs, désherbage, fleurissement,
Cohésion Sociale et intergénérationnelle	Travail possible avec des bénévoles
Actions Municipales Patrimoine	Entretien école et cimetière...

2. CONCERNANT LA PONCTUALITE

L'activité « argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h30 (dont 30 minutes de pause).

- ↪ Chaque année, je ne peux participer qu'à 30 demi-journées d'activités maximum
- ↪ Chaque mois, je ne peux participer qu'à 5 demi-journées d'activités maximum

3. CONCERNANT LA PONCTUALITE

- ↪ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- ↪ J'em'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter le lieu de chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Dispositif « Argent de poche »- Chantiers à caractère éducatif Charte de participation – Eté 2026

4. CONCERNANT LA REALISATION DES CHANTIERS

- ✍ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui mes sont confiés.
- ✍ Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (temps + pause). En conséquence, les téléphones portables devront être a minima placés sur répondeur.

5. CONCERNANT LA QUALITE DES TACHES EFFECTUEES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LES CHANTIERS

- ✍ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ✍ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ✍ Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- ✍ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ✍ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- ✍ Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

6. SANCTIONS APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCES CI-DESSUS :

- ⇒ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif argent de poche
- ⇒ Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

7. INDEMNISATION DU CHANTIER

- ✍ Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée :3h30)

J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET JE M'ENGAGE A LE RESPECTER SOUS PEINE D'APPLICATION DES SANCTIONS QUI Y SONT ENONCEES.

Le :

Signature Elu(e) :

Fait à Romagné

Le :

Signature jeune :

Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »